



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DES DEUX Rim 1nVES (SEDR-CSQ)

8381, avenue Sous-le-Vent, Lévis, Qc - G6X 1K7

Tél : (418) 832-1449 / 1-800-463-3372 / Téléc. : (418) 832-0229

**Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
du secteur des Navigateurs
tenue le 11 février 2020, à 18 h 45
au Centre Paul-Bouillé
3332, avenue des Églises, Lévis G6X 1W4**

PRÉSENCES : 130

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Nomination de la présidence d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 28 mai 2019
5. Présentation et vote sur un arrangement local en vertu de la clause 8-7.05 : période de repas
6. Présentation et vote sur une modification à l'entente locale (5-15.00) : congés sans traitement

1. Mot de bienvenue

Eric Couture souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. Nomination de la présidence d'assemblée

« Que Sylvie Perreault assume la présidence d'assemblée assistée de François Caron. »

Proposeur : Eric Couture
Appuyeur : Yvan Girouard

- unanimité -

3. Adoption de l'ordre du jour

« Que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout au point 5. Nomination des scrutatrices et scrutateurs. »

Proposeuse : Lucie Gagnon
Appuyeuse : Brigitte Baron

- unanimité -

4. Adoption du procès-verbal du 28 mai 2019

« Que le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2019 soit adopté tel que rédigé. »

Proposeuse : Lucie Gagnon
Appuyeuse : Sabrina Couture

- unanimité -

5. Nomination des scrutateurs et scrutatrices

« QUE Lucie Gagnon, Ruth Betty, Natacha Bouchard et Annie Lambert agissent à titre de scrutatrices. »

Proposeuse : Sylvie Perreault
Appuyeuse : Sandra Vachon Roseberry

- unanimité -

6. Présentation et vote sur un arrangement local en vertu de la clause 8-7.05 : période de repas (vote secret)

Monsieur Couture présente l'historique menant à la proposition suivante :

CONSIDÉRANT les résultats du sondage sur la possibilité de diminuer la période de dîner pour minimiser les impacts négatifs de l'exclusion des accueils et déplacements de la période de récréation de 20 minutes,

« QUE l'assemblée générale approuve de convenir d'un arrangement local (clause 8-7.05) permettant de réduire la période de dîner de 10 minutes, avec une durée minimum de 65 minutes, et ce, en se basant sur l'horaire de 2018-2019. »

Proposeuse : Anne-Catherine Pagé
Appuyeur : Alexandra Fortin

- Refusé à majorité -

Vote secret :

Pour : 51 (41 %) Contre : 54 (44 %) Abstention : 19 (15 %)

« Que l'assemblée mandate les représentants du SEDR-CSQ à porter le besoin des enseignantes du primaire : dans le contexte d'un ajout de 10 minutes à la journée, que les surveillances du matin soient assurées par un autre corps d'emploi que les enseignantes. »

Proposeuse : Natacha Bouchard
Appuyeuse : Ruth Betty

Disposée par l'adoption de la proposition suivante (Dufour).

« Afin de maintenir un haut niveau de réussite des élèves, que l'assemblée générale mandate le SEDR-CSQ afin de négocier avec les ressources humaines d'octroyer de la surveillance à un autre corps d'emploi. »

Proposeuse : Amélie Dufour
Appuyeuse : Jacinthe Morin

- Adoptée à majorité -

7. Présentation et vote sur une modification à l'entente locale (5-15.00) : congés sans traitement

Monsieur Couture présente les types de congés sans traitement ainsi que les solutions envisagées par la commission scolaire pour pallier au manque de main-d'œuvre. Il présente aussi les représentations que le syndicat a faites auprès de la commission scolaire.

« QUE l'assemblée générale accepte de modifier l'entente locale selon les principes suivants :

Inclure une obligation pour la commission scolaire d'accepter les demandes de congé sans traitement à temps plein pour une partie d'année ou de congé sans traitement pour une partie de tâche et, en contrepartie, modifier la clause 5-15.06 en accordant le plein droit de gérance à la commission scolaire dans la décision d'accorder un renouvellement de congé sans traitement à temps plein pour une année scolaire complète pour une deuxième année, et ce, pour l'année scolaire 2020-2021. »

Proposeur : David Baillargeon
Appuyeur : Yvan Girouard

- Adoptée à majorité -

Vote secret :

Pour : 114 (94 %) Contre : 6 (5 %) Abstention : 1 (1 %)

La réunion s'est terminée à 20 h 41

Maryse Lagueux, secrétaire